ID : 059-200040947-20231219-DEL2023_172-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 172

Objet : Délégation de service public sous la forme d'un affermage, relative à la gestion de deux aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure - Avenant n°1

Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.

Présents (61):

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15):

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Stephane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté: 88

Nombre de votants: 76

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

MINUNAUTE

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20231219-DEL2023_172-DE

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 172

Objet : Délégation de service public sous la forme d'un affermage, relative à la gestion de deux aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure - Avenant n°1

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-1 et suivants ainsi que les articles R. 1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2019/011 en date du 4 mars 2019 approuvant le recours à la Délégation de service public (DSP), sous la forme d'un affermage, relative à la gestion de deux aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Communauté de Communes Flandre Intérieure ;

Vu la délibération n°2019/161 en date du 16 décembre 2019 approuvant le choix de la société VESTA pour assurer, en tant que délégataire, la gestion de deux aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la CCFI;

Vu la délibération n°2022/145 en date du 13 décembre 2022 modifiant le règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage afin d'intégrer les dispositions relatives à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative ;

Considérant qu'il convient d'intégrer la mise en place de la REOMi dans le contrat de DSP, notamment en ce qui concerne la contribution forfaitaire de la DSP et les missions attendues du délégataire ;

Considérant qu'il convient d'acter l'ouverture au début de l'année 2024 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Hazebrouck et de son terrain familial ;

Considérant que le projet d'avenant à la DSP, joint en annexe de la présente délibération, n'entraîne pas une augmentation du montant global à 5 % du contrat ;

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20231219-DEL2023_172-DE

Il vous est proposé:

 d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public relative à la gestion de deux aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la CCFI, joint en annexe de la présente délibération et les documents y afférents.

Vote:

Pour: 76 Contre: 0 Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté, A Hazebrouck, le 19 décembre 2023, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVA

Le Secrétaire de séance,

Bernard Dt